



**MINISTÈRE DES HYDROCARBURES
PROJET D'APPUI A L'ATTEINTE DES JALONS
TASK-FORCE**

**RAPPORT D'ATELIER SUR LA PRÉSENTATION ET EXAMEN DE
L'AVANT-PROJET DE L'ARRÈTE INTERMINISTERIEL
ENTRE LES MINISTÈRES AYANT LES HYDROCARBURES ET
L'ENVIRONNEMENT DANS LEURS ATTRIBUTION SUR LES
EVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES
TENU DU 16 AU 17 OCTOBRE 2025
FADEN HOUSE**

Faden House, du 16 au 17 Octobre 2025

I. INTRODUCTION

La seconde Lettre d'intention (LOI 2) signée le 02 novembre 2021 en marge de la COP 26 à Glasgow entre l'Initiative pour la forêt de l'Afrique centrale (CAFI) représentée par Son Excellence M. Boris JONHSON, Premier Ministre du Royaume-Uni et la République Démocratique du Congo (RDC) représentée par Son Excellence M. Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la RDC ;

Dans cette seconde LOI vise le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) qui couvre la période 2021 – 2031, le Gouvernement de la RDC s'est engagé à atteindre un certain nombre de jalons de sa politique dans les différents secteurs d'activités de la REDD+ et les ministères sectoriels ont été désignés responsables de l'atteinte desdits jalons ;

Dans le souci principal d'appuyer l'atteinte des jalons, le Gouvernement de la RDC, en accord avec CAFI, a souhaité que les Ministères sectoriels concernés soient impliqués directement et pilotent le processus d'atteinte de ces engagements politiques pris par la RDC dans le cadre de la LOI 2. Dans l'objectif d'impliquer les acteurs dans ce processus de lutte contre les effets du changement climatique, tous les secteurs à même de contribuer soit à l'augmentation ou soit à la réduction de la déforestation sont mis en exergue en occurrence le secteur des hydrocarbures.

La RDC a pris l'engagement de développer le secteur des hydrocarbures compétitifs et durables, en le rendant socle d'un pays émergent et du bien-être de la population congolaise, à travers une exploitation à faible impact sur l'environnement en général et spécialement sur les forêts et la biodiversité.

Le Ministère des Hydrocarbures, exécute depuis belle lurette, les missions environnementales dans le secteur des Hydrocarbures, ensemble avec le ministère de l'Environnement à travers l'Agence Congolaise de l'Environnement (ACE).

Le Décret n°25/14 du 01 avril 2025 portant Règlement d'Hydrocarbures, spécialement à son article 312 prévoit l'arrêté interministériel qui fixe les modalités de collaboration dans les évaluations environnementales dans le secteur des Hydrocarbures.

Dans ce cadre, le Ministère des Hydrocarbures a aligné la production d'un acte réglementaire fixant les modalités de collaborations entre les Ministères ayant les Hydrocarbures et l'Environnement dans leurs attributions sur les évaluations environnementales dans le secteur des Hydrocarbures.

En exécution de cette disposition réglementaire, le Secrétaire Général aux Hydrocarbures, par sa lettre n° MIN-HYD/SG/02/DEP/1476/2025 du 13 Octobre 2025, a convoqué du 16 au 17 octobre 2025, les travaux relatifs à la présentation et à l'examen de l'avant-projet de l'Arrêté Interministériel fixant les modalités de collaborations entre les deux Ministères sur les évaluations environnementales dans le secteur des Hydrocarbures, dont copie en annexe.

II. OBJECTIFS

II.1. Objectif général

Doter les Ministères ayant les Hydrocarbures et l'Environnement dans leurs attributions, d'un cadre légal de collaboration en matière des évaluations environnementales dans le secteur des Hydrocarbures.

II.2. Objectif Spécifique

Faire participer le Ministère de l'Environnement par l'Agence Congolaise de l'Environnement dans l'élaboration de l'arrêté interministériel qui fixe les modalités de collaboration en matière des évaluations environnementales dans le secteur des Hydrocarbures.

III. RESULTAT ATTENDU

Le projet de l'arrêté interministériel est produit.

IV. DEROULEMENT DE LA FORMATION

Sous la supervision de Monsieur le Secrétaire Général aux Hydrocarbures, l'atelier a été organisé du 16 au 17 octobre 2025 soit 2 jours ouvrables à Faden House à Kinshasa/Gombe.

Hormis les 4 membres de la Task-Force du Ministère des Hydrocarbures et les 2 représentants du Fonaredd, l'atelier a connu la participation de 13 Experts dont 6 du Secrétariat Général aux Hydrocarbures désigné par l'Ordre de Mission copie en annexe, 1 membre du Cabinet de Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Environnement Développement Durable et de Nouvelle Economie du Climat, 4 de l'Agence Congolaise de l'Environnement, lettre de désignation en annexe et 1 Expert du Secrétariat Général à l'Environnement, dont listes de présence en annexe.

Ouvert par le mot du Secrétaire Général, prononcé par Madame Rachel KAYEYE MWAMUNOGOLO, le Directeur Chef de Service et Coordonnateur de la Task-Force/Min-Hydrocarbures.

A l'issu du Mot d'ouverture, l'assemblée a adopté la méthodologie suivante :

- ✓ Lecture succincte de l'Avant-Projet de l'Arrêté Interministériel ;
- ✓ Explications des différentes dispositions de l'avant-projet ;
- ✓ Echanges sur les dispositions de l'avant-projet ;
- ✓ Amendement de l'avant-projet.

Lecture succincte de l'Avant-Projet de l'Arrêté Interministériel

La lecture a été faite par l'équipe du Consultant recruté pour l'élaboration de l'avant-projet de l'arrêté sous examen ;

Explications des différentes dispositions de l'avant-projet

Les explications ont été fournies par le Consultant recruté.

Echange sur les dispositions de l'avant-projet

Il a été procédé à la discussions article par article de l'avant-projet de l'arrêté interministériel.

Amendement de l'avant-projet

Après échange, l'avant-projet d'arrêté interministériel a été amendé par les Experts désignés et un projet d'arrêté interministériel a été produit et paraphé par les experts, dont copie en annexe.

V. CONCLUSION

Tous les Experts désignés par le Secrétaire Général aux Hydrocarbures et le Directeur Général de l'Agence Congolaise de l'Environnement avaient répondu présents à l'atelier et chacun a donné le meilleur de soi-même pour la production du projet d'arrêté interministériel.

L'atelier a été clôturé par le mot de circonstance par le Coordonnateur de la Task-force du Ministère des Hydrocarbures avec la satisfaction totale de tous les participants.

Le projet d'arrêté produit à l'issu de cet atelier sera soumis aux Excellences ayant les Hydrocarbures et l'Environnement dans leurs attributions pour signature après atelier de relecture et de validation par les Experts prévu au dernier trimestre 2025.

Fait à Kinshasa, le 20 octobre 2025

Lauréat MUKENDI KABENGELE

Expert Senior/Task-Force



Annexe

- Draft du projet d'arrêté paraphé par les deux parties
- Liste de présence